

# JOURNEE DE L'IDP

17 février 2022

9h – 17h

## « L'indignité en droit privé »

« Les piliers classiques de l'indignité »

« Les conquêtes contemporaines de l'indignité »



Salle MS001  
Manufacture des Tabacs



# PROGRAMME

9h00 – 9h15 : **Introduction** – Catherine GINESTET et Marc NICOD

## Première partie : « Les piliers classiques de l'indignité »

9h20 – 9h45 : « *Exceptions d'indignité et évolutions de l'ordre public en droit des contrats à l'aune de la fondamentalisation du droit* »

Linda BELHADJ-TAHAR, doctorante, IDP

9h45 – 10h10 : « *L'ingratitude : un complément incomplet* »

Quentin GUIGUET-SCHIELE, Maître de Conférences, IDP

- Pause -

10h40 – 11h05 : « *Indignité des conditions de détention et personnes vulnérables* »

Maryline BRUGGEMAN, Maître de Conférences, IDP

11h05 – 11h30 : « *La dignité dans les déontologies des professions juridiques* »

Loïc PELISSIER, doctorant, IDP

- Discussion -

## Seconde partie : « Les conquêtes contemporaines de l'indignité »

14h00 – 14h25 : « *La liberté d'expression légitime-t-elle l'indignité ?* »

Zöé JACQUEMIN, Professeur des universités, IDP

14h25 – 14h50 : « *L'enfant naturel, indigne de la transmission d'un titre nobiliaire ?* »

Solenne HORTALA, Maître de Conférences, IDP

- Pause -

15h15 – 15h40 : « *L'indignité et le régime des biens* »

Clément MIMRAN, doctorant, IEJUC

15h40 – 16h05 : « *L'(in)dignité en bioéthique* »

Sophie PARICARD, Professeur des universités, IDP

- Discussion -